

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 MAI 2021

I. APPROBATION DU PROCES – VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

Toutes les délibérations qui suivent ont été adoptées à l'unanimité.

II. BATIMENTS – EQUIPEMENTS COMMUNAUX

II.1. Réhabilitation de la salle des fêtes et extension du restaurant scolaire – Avenant n°3 aux travaux

Des estimations ont été sollicitées par l'architecte auprès d'entreprises pour des travaux qui n'étaient pas prévus dans le marché : faux plafonds dans le local de traitement de l'air, déplacement du poste de désinfection à la cantine, remplacement des luminaires des sanitaires, modification de l'éclairage de l'entrée... Ces travaux supplémentaires représentent un total de 2 051,53 € HT ce qui porte le montant du marché à 584 117,23 € HT.

II.2. Réhabilitation de la salle des fêtes et extension du restaurant scolaire – Dommages ouvrages

Conformément à l'article L.242-1 du code des assurances, la commune doit souscrire, lorsqu'elle fait réaliser des travaux de bâtiment, une assurance garantissant en dehors de toute recherche des responsabilités, le paiement de la totalité des travaux de réparation des dommages. La proposition mieux-disante de la société MAIF est retenue pour un montant de 7 727 € TTC. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

III. URBANISME – VOIRIE – ENVIRONNEMENT

III.1. Programme voirie 2021 – Consultation d'entreprises

Une consultation va être engagée pour les travaux de voirie inscrits au programme de l'année 2021, à savoir :

- L'aménagement sécuritaire de l'intersection de la rue de la Paix et de la rue de la Bastille,
- L'aménagement de trottoirs avenue de Chambord,
- La fin du programme de mise en accessibilité des espaces publics de circulation...

III.2. Projet rue du Sacré Cœur – Compromis de vente avec PODELIHA

Par décision du 8 février dernier, l'assemblée délibérante a retenu l'offre de la société PODELIHA Groupe Action Logement pour un projet de construction comprenant : 7 logements individuels (2/T3, 4/T4 et 1/T5) et 8 logements intermédiaires (4/T2 et 4/T3).

Le terrain est désormais libre de constructions et de végétation, il est raccordé aux réseaux et fera prochainement l'objet d'un bornage. La prochaine étape consiste donc à signer un compromis avec le bailleur social pour la vente de ce bien qui relève du domaine privé de la commune

III.3. Création d'un budget annexe pour le lotissement Cœur de Bourg

La commune a décidé de créer un lotissement communal dénommé « Cœur de Bourg » sur une emprise foncière de près de 5 500m². Le choix du maître d'œuvre, chargé d'accompagner la commune dans ce projet, a été fait lors de la séance du Conseil municipal du 8/2/2021.

Afin de pouvoir régler les premières dépenses concernant cet aménagement urbain il est nécessaire de procéder à l'ouverture d'un budget correspondant. L'instruction budgétaire et comptable stipule, en effet que les communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains (qui leur appartiennent ou qu'elles acquièrent) dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique pour ces opérations. En effet, ces terrains, destinés à la vente, n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité.

III.4. PLUIH – Qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) a été prescrit par délibération du 18/9/2017. Le PLUIH a vocation à traduire le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) à l'échelle parcellaire pour les 10-15 ans à venir et ainsi déterminer les droits à construire.

Depuis les années 2018-2019, plusieurs séries d'ateliers ont été organisées dans le cadre de l'élaboration de ce document. Des ateliers ont par ailleurs été animés auprès des élus de l'AdC pour définir le projet intercommunal sur d'autres thèmes : l'économie, les équipements et les mobilités, l'environnement et le cadre de vie, l'habitat... Suite à ces travaux, concernant le règlement écrit, des propositions concernant les clôtures, les façades et les toitures ont notamment été présentées en réunion PLUIH.

Sur ces derniers points, la commune décide de suivre les propositions du comité technique qui apparaissent être les plus proches de la réglementation en vigueur aujourd'hui à La Séguinière.

III.5. Déclaration de projet pour modification de zonage pour l'implantation de logements locatifs

Un projet privé, déjà évoqué en commissions municipales et en réunion privée du conseil, vise à réhabiliter un ensemble commercial, sous occupé, en logements. L'objectif est de pouvoir proposer à terme au 7 rue des Deux-Sèvres entre 31 et 33 logements dont au moins 75% seront des locatifs à loyer modéré.

Cette opération d'envergure a été présentée à Monsieur le Sous-préfet le 26 février dernier, en présence d'un représentant de la Direction Départementale des Territoire. Les services de l'Etat y voient un intérêt certain, pour la commune, au regard du déficit constaté en matière de logements sociaux.

Toutefois, le foncier est actuellement situé en zone d'activité et le règlement du PLU ne permet pas de réhabiliter en habitation des bâtiments à vocation commerciale. Il convient donc d'engager une modification du règlement d'urbanisme, voire une révision si le projet n'est pas inscrit au PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Un bureau d'étude va ainsi être sollicité pour accompagner la commune dans la mise en œuvre d'une « déclaration de projet » portant mise en compatibilité du PLU.

IV. ADMINISTRATION GENERALE FINANCES

IV.1. Projet Educatif de Territoire – Avenant pour la période 2021/2024

La commune renouvelle son partenariat renforcé avec les différents acteurs institutionnels et locaux afin de pouvoir offrir des services répondant aux besoins des familles, des enfants dans un souci d'éducation partagée. L'objectif est de réunir, d'associer et de mobiliser les différents acteurs éducatifs au service de l'égalité des chances pour l'épanouissement et la réussite scolaire de chaque enfant.

Le PEDT définit, sur la base d'objectifs éducatifs communs et partagés :

- la répartition du temps scolaire ;
- la répartition des temps périscolaires et extrascolaires ;
- le programme pédagogique des activités péri-éducatives ;
- le mode de gestion des activités péri-éducatives et les moyens humains, matériels affectés ;
- les modalités de fonctionnement de ces services pour les familles (inscription, frais...) ;
- les modalités de pilotage, d'évaluation et de suivi du PEDT.

IV.2. Tarification de la restauration scolaire – Année 2021/2022

Le service de la restauration scolaire élabore quotidiennement une moyenne de près de 450 repas et fournit également les repas pour le CALS les mercredis et lors des vacances scolaires. Pour la rentrée prochaine, il est décidé d'augmenter les tarifs de 2%, soit :

Tranches de Quotient familial	Tarif par tranche
De 0 à 599	2,18 €
De 600 à 749	3,02 €
De 750 à 999	3,96 €
De 1000 à 1249	4,09 €
De 1250 à 1499	4,20 €
A partir de 1500	4,25 €
Hors commune	4,25 €

IV.3. Pause méridienne – Renouvellement de l'emploi d'animateur

Par l'intermédiaire du PEDT (Projet Educatif De Territoire), la commune a notamment formalisé une démarche permettant de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Dans cet objectif, a été créé un poste dont la mission consisterait à organiser et animer la pause méridienne pour environ 450 enfants afin que la coupure du midi, dont la durée a augmenté, devienne réellement un temps de détente et de repos. Cet emploi à temps non-complet (6/35ème) est reconduit pour l'année scolaire 2021/2022.

IV.4. Prise en charge de travaux pour le compte de tiers sur le domaine public

Les interventions effectuées pour le compte de tiers sur le domaine public sont facturées selon des dispositions spécifiques à chaque commune. Les travaux consistant à poser une gargouille de trottoir pour permettre le raccordement d'une maison au réseau d'eau pluviale rue du 11 novembre seront pris en charge par le demandeur à hauteur de 263 €.

IV.5. Remboursement pour le remplacement de mobilier urbain accidenté

Un particulier a percuté, avec son véhicule, un potelet installé, rue Abbé Chauveau, devant la mairie lors d'une manœuvre le 9 mars dernier. Le tiers responsable ne souhaitant pas recourir à son assurance pour indemniser la commune du préjudice, il versera directement la somme correspondant au montant des réparations que cet accident a occasionné soit 250 €.

IV.6. Prise en charge de spectacles annulés en raison de la crise sanitaire

Le mécanisme de la force majeure, s'il peut conduire à une résiliation d'un contrat, n'exonère cependant pas les cocontractants de toute obligation : la collectivité territoriale organisatrice d'un spectacle finalement annulé peut verser une indemnité, qui ne correspond pas à une responsabilité de sa part, étant tout aussi étrangère à l'événement que le cocontractant privé, mais vise à prendre en compte la période durant laquelle les artistes ont exécuté leur contrat (répétitions, frais de gestion, achat de matériel en vue de la réalisation de la représentation,...).

Les mesures de confinement ou de limitation des rassemblements du public liées à la crise sanitaire que nous connaissons ont rendu impossible la représentation de spectacle organisés en partenariat avec le Jardin de Verre, il s'agit de :

- Le concert baroque Renaud Garcia-Fons et Claire Antonini prévu le 10 décembre 2020,
- Le concert de la chanteuse Lior SHOOV prévu le 23 avril 2021.

La commune versera au Jardin de la Verre le montant destiné à couvrir les frais artistiques, logistiques et de fonctionnement qui découlent de l'organisation des manifestations proposées, soit : 3 000 €.

IV.7. Finances communales – Adoption du référentiel comptable M57

Un nouveau référentiel unique, comptable et budgétaire (M57), sera mis en œuvre à la place de plusieurs nomenclatures actuelles obligatoirement à partir du 1er janvier 2024. La M57 viendra notamment remplacer la M14, dont elle est très proche et dont les modifications restent marginales. Il s'agit surtout de simplifier et d'uniformiser les diverses nomenclatures existantes. Cette nouvelle nomenclature est déjà obligatoire dans les métropoles depuis le 1er janvier 2020 et utilisée par des collectivités de toutes dimensions depuis 2015.

A la demande du service de gestion comptable de Cholet, il est décidé d'anticiper à La Séguinière la mise en place de cette nomenclature au 1er janvier 2022.

V. RAPPORTS DE COMMISSIONS ET DE REUNIONS DIVERSES

V.1. Julien BOUHIER – Administration générale – Finances

Les élections Départementales et Régionales se dérouleront les 20 et 27 juin prochains. Les services de la Préfecture ont demandé à ce que les bureaux de vote soient installés dans des salles suffisamment grandes pour pouvoir faire respecter la distanciation physique. Cette dernière condition ne pouvant pas être respectée à l'espace Prévert pour accueillir 4 urnes (2 scrutins par bureau), il a été décidé de déplacer les bureaux 2 et 3 à La Salle des Fêtes. Le bureau 1 est maintenu à la mairie.

Le capitaine LAUNAY chef du centre de secours de Cholet a remis à M. le maire, le bilan des interventions réalisées en 2019 sur les communes dont les sapeurs-pompiers de Cholet assurent la défense. Au total, il y a eu 4 089 interventions dont 2 857 secours à personnes, 454 incendies, 444 accidents sur la voie publique, et 334 opérations diverses.

A cette période de l'année où les jours s'allongent et que les gens profitent plus de leur extérieur, il semble nécessaire de rappeler la réglementation en matière de bruits pour éviter les problèmes de voisinage. Un article sera rédigé dans le prochain bulletin municipal.

V.2. Julie BARREAU – Environnement – Cadre de vie - Sports

Une collecte de déchets le long des voies a été organisée le dimanche 9 mai, par l'association BVLS (Bien Vivre à La Séguinière) avec le concours logistique de la commune.

Un projet de recyclage de jouets Hasbro avec TerraCycle est proposé par une habitante de la commune. Deux points de collecte de jouets à recycler vont ouvrir : au CALS et à la bibliothèque Mille Pages. Les habitants peuvent désormais y déposer les jouets de la société Hasbro (hors électronique) et de ses nombreuses marques. Ils seront alors envoyés à TerraCycle qui se chargera de les recycler.

Le passage du jury pour le renouvellement du fleurissement aura lieu le 21 juin. Un dossier est en cours de constitution pour faciliter le travail du jury dans son évaluation.

En ce qui concerne l'environnement, et plus particulièrement la gestion de l'eau potable, l'AdC a repris la gestion de l'activité exercée par le Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable dissous au 1/1/2020. Pour La Séguinière, le mode d'exploitation demeure puisque le marché de délégation du service a été attribué à l'entreprise VEOLIA.

V.3. Serge GUINAUDEAU – Urbanisme - Travaux

Les sujets évoqués lors de la commission Urbanisme – Travaux du 28 avril 2021 qui n'ont pas fait l'objet d'une délibération sont les suivants :

- Le marché pour la peinture intérieure de la partie Multi Accueil du CALS a été attribué à la société Norbert PAILLAT d'Yzernay pour un montant TTC de 15 851 €.
- La procédure de reprise des concessions engagée par la commune, il y a 3 ans arrive à son terme. Un nouveau PV de constat d'abandon sera établi en juin 2021.
- L'entretien du cimetière est relativement chronophage pour les agents techniques depuis la suppression de l'usage des produits sanitaires. Les mauvaises herbes repoussent plus vite et demandent un entretien plus fréquent. C'est pourquoi il est envisagé de faire appel aux bénévoles. Les personnes intéressées seront invitées à se faire connaître en mairie avant les congés d'été pour pouvoir programmer des séances de travail à la rentrée de septembre.
- Les deux colonnes à verres enterrées validées par l'AdC ont été installées à proximité du lotissement Le Bordage sur le parking des ateliers municipaux.
- Pour limiter la pollution lumineuse et réaliser de substantielles économies d'énergie, l'éclairage public a été coupé début mai, comme tous les ans. Il sera remis en service à la fin du mois d'août. Seuls les lampadaires dits permanents, situés aux carrefours stratégiques et le long des axes principaux restent en fonctionnement pendant la période d'été.
- La consultation d'un bureau d'études pour le projet d'aménagement de la rue de la Garenne est en cours. L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le vendredi 3 avril et les candidatures sont attendues jusqu'au 25 mai. L'ensemble des offres seront examinées en Commission Urbanisme le 26 mai avant d'être présentées à l'approbation du conseil municipal le 7 juin.

Comme prévu, depuis le 16 avril, des moutons d'Ouessant 6 femelles et 6 petits ont pris leurs quartiers dans l'espace vert de Villandry. L'éco pâturage, est une tendance dans bon nombre de communes parce que cela représente une réponse intéressante d'un point de vue environnemental et sociétal.

Frelon asiatique

Le printemps s'installe, les fondatrices de frelons asiatiques s'empressent de sortir de leur cachette hivernale (tas de feuilles, arbres creux, laine de verre...). Les températures matinales encore fraîches limitent la sortie de cet insecte invasif. Néanmoins, l'observation est de mise pour pouvoir piéger les fondatrices à cette période de l'année. Comme tout piège, il impératif d'en faire la surveillance. Aujourd'hui aucun piège à frelon asiatique n'a été scientifiquement approuvé, il convient donc de vérifier l'attractivité du piège et, si d'autres insectes entrent dans le dispositif, il est alors préférable de le retirer.

V.4. Astrid FRAPPIER – Actions de proximité

Des élus et des membres du conseil d'administration de l'établissement ont effectué une visite d'une chambre témoin du bâtiment en extension de la Maison Accueil. C'est un projet dont la réflexion a débuté il y a bien longtemps et qui va se concrétiser dans les prochaines semaines. Les travaux d'extension qui ont débuté en juin 2020 devraient en effet s'achever à la mi-juillet 2021.

Pour ce qui est de l'intercommunalité, depuis plus d'un an maintenant, les horaires des différentes déchetteries du territoire Choletais ont évolué en fonction des heures de couvre-feu et des périodes de confinement. Le 26 avril dernier, les horaires d'accueil des usagers sont revenus à un fonctionnement plus habituel avec la même amplitude d'ouverture. Le site le plus proche de la commune, celui du Cormier, est ainsi ouvert : du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h30 et le dimanche de 9h30 à 12h00.

L'Agglomération du Choletais accorde, et ce jusqu'au 31 décembre 2022, une aide aux habitants qui font l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf. La subvention versée représente 25% du prix d'achat TTC, dans la limite de 250 €.

Le Centre Socioculturel intercommunal Ocsigène cherche toujours de nouvelles façons de garder le lien avec les habitants. Parmi les actions proposées, l'équipe du CSI a créé une animation « Parcours Ludiques » au sein des communes. Ces parcours sont ouverts à tous les habitants. Pendant leur découverte de la commune, ils devront résoudre les énigmes pour trouver les « trésors cachés ». Pour La Séguinière, un parcours avait été créé en 2015. Il a été remis à jour.

V.5. David CARON – Information – Communication - Evènementiel

En juin 2021, GRDF va déployer, à La Séguinière, le nouveau compteur communicant gaz auprès des foyers raccordés au réseau de distribution publique de gaz naturel. Ce boîtier de couleur orange mesure la consommation quel que soit le fournisseur d'énergie et transmet les données quotidiennement à distance. Ces compteurs sont installés gratuitement et ne modifient ni le contrat client, ni le prix de la fourniture de gaz naturel. Les occupants des habitations concernées seront prévenus par courrier indiquant le nom de l'entreprise de pose, en l'occurrence OK SERVICE.

L'agenda des réouvertures des salles, en période de déconfinement, a été communiqué aux associations utilisatrices.

V.6. Agnès BRUCHE – Culture - Jeunesse

La commission culture et jeunesse s'est réunie le 27 avril dernier.

Au niveau de la Culture

Il a été question du théâtre « Les P'tits Zygos » dont les cours ont repris en extérieur dès les premières mesures de déconfinement. Un spectacle avec les parents aura lieu en deux groupes le week-end du 5 et 6 juin. Si les conditions sanitaires le permettent, le spectacle aura lieu à la salle Prévert. Pour les cours et répétitions à destination des adultes, il n'y a toujours pas de possibilité de les faire en intérieur actuellement.

Concernant la saison culturelle quasiment blanche, il a été décidé de proposer deux spectacles, qui n'étaient pas initialement prévus durant l'été :

- Dimanche 11 juillet à 21h00 sur l'île au Moulin de la Cour « Maestro » sera présent dans le cadre de la Tournée des Villages organisée par le TRPL (Théâtre Régional des Pays de la Loire).
- Samedi 28 août à 21h00 sur la place de la Bastille, le Plein de Super par la Boite Carrée proposera une séance de cinéma en plein air d'une durée de 55 minutes à base de courts métrages.

Au niveau de la Jeunesse

Un projet pour repeindre un transformateur électrique devrait être monté courant 2022 avec le concours du CSI qui s'occupe bien des jeunes pendant cette période compliquée et que l'on ne peut que féliciter

Le CSI relance par ailleurs la Coopérative Jeunesse de Services sur l'été 2021. Le retour des jeunes des communes est intéressant et le groupe est en cours de constitution. Les entreprises de la commune qui ont besoin de services (archivage, rangement, nettoyage, inventaire et pleins d'autres services...), peuvent contacter Julie TISON au 02 41 56 26 10.

V.7. Alain GUILLEZ – Vie Scolaire – Enfance

La commission Affaires Scolaires s'est réunie le 5 mai dernier. En l'absence de commission du restaurant scolaire, un questionnaire a été envoyé aux parents : les retours sont globalement très positifs. Quelques questions méritent néanmoins des réponses (gestion du bruit, normes d'encadrement...). Elles seront à l'ordre du jour d'une Commission du Restaurant Scolaire à programmer au mois de juin. Le règlement intérieur sera également modifié pour tenir compte de la mise en place du Portail Famille. Au sujet de ce nouvel outil, les familles ont toutes reçu fin avril un courrier informatif les invitant à se connecter sur le site pour créer leur compte. La prochaine facturation sera donc totalement dématérialisée.

Le portail famille a bien d'autres avantages pour les utilisateurs. Il permet de réaliser directement en ligne l'inscription administrative des enfants, de gérer le planning d'inscriptions et consulter les historiques (inscriptions, factures...). Il donne aussi la possibilité d'échanger ou d'envoyer tout autre document, individuel ou collectif, par l'intermédiaire d'une messagerie dédiée.

V.8. Marie PELTIER – Affaires sociales

La situation du nombre de demandeurs d'emploi pour les deux derniers mois :

Mois	Total	Hommes	Femmes	Indemnisables	Non-Indemnis.
Mars	169	69	100	145	24
Avril	166	66	100	142	24

Pour rappel, le nombre de demandeurs d'emploi en décembre 2020 était de 179.

VI. AFFAIRES DIVERSES ET INFORMATIONS

VI.1. Droit de préemption urbain

Monsieur le maire précise que selon l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit rendre compte des décisions prises en application d'une délégation du conseil municipal lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante. Il informe à ce sujet les conseillers municipaux, qu'il n'a pas fait usage du droit de préemption de la commune à l'occasion de ventes de terrains situés : rue des Deux-Sèvres, rue des Châtaigniers, rue de la Paix et rue de la Vendée.

VI.2. Prochaines réunions

La prochaine séance conseil municipal aura lieu le lundi 7 juin 2021 à 20h30.